

Libre opinion

L'Institut français de l'environnement en question : déceptions et espoirs

Christian Lévêque^a, Jean-Claude Mounolou^b

^a Directeur de recherche à l'IRD, CNRS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon cedex, France

^b Biologiste, Centre de génétique moléculaire (CGM), CNRS, 91198 Gif-sur-Yvette cedex, France

Les Français proclament unanimement leur attachement à leur cadre de vie et à l'environnement. Les valeurs environnementales sont systématiquement invoquées dans le discours, mais chacun en a une conception personnelle, notamment lorsqu'il est question d'agir. L'édition 2002 de *L'Environnement en France*¹, remarquable document publié par l'Ifen (Institut français de l'environnement), met en évidence « un décalage entre l'importance accordée aux valeurs environnementales et les pratiques attentives à l'environnement ». La première conséquence de cette situation est que l'environnement est un enjeu des débats politiques. La seconde est que les institutions, comme les femmes et les hommes impliqués dans ce champ, sont soumis aux avatars de la vie publique. Tel est le cas de l'Ifen, dont les missions, les opérations et les moyens fluctuent au fil des années et des options gouvernementales.

Dans un précédent numéro de *NSS*, Jacques Varet, qui dirigea cet organisme de sa création en 1991 jusqu'en 1993, explique les enthousiasmes, les hésitations, les succès et les revers de l'Ifen de 1991 à maintenant². Dévoué aux valeurs environnementales, l'auteur souffre lorsque la conjoncture politique brime l'Ifen ou menace sa liberté et ses missions en proposant de limiter ses activités à la collecte de données et à leur traitement statistique.

Comme chaque Français, nous adhérons aux valeurs environnementales ; comme Jacques Varet, nous aimerions que le décalage constaté par l'Ifen entre expressions

d'intérêt et pratiques quotidiennes se réduise. Pourquoi donc l'Ifen n'a-t-il pas trouvé dans la communauté nationale un soutien médiatique massif, lorsque sa transformation d'établissement public en simple service de l'administration centrale a été annoncée ? Pourquoi donc les institutions scientifiques ne se mobilisent-elles pas, alors que toutes ont des programmes de recherche dans le domaine de l'environnement ? Pour la revue *NSS*, les missions et les activités de l'Ifen devraient être des modèles d'interdisciplinarité. Son avenir nous concerne donc.

Pour former notre opinion, nous avons considéré les missions passées et les missions possibles de l'Ifen, les domaines dans lesquels il s'est investi, les relations qu'il a recherchées en amont vers le pouvoir politique national et européen, et en aval vers les partenaires institutionnels et les citoyens qui, comme lui, œuvrent dans le champ de l'environnement. Ainsi l'Ifen nous paraît avoir souffert de trois maux fondamentaux.

Le premier tient à l'ambiguïté créée par le décret fondateur de 1991. Ce texte officiel indique que l'Ifen est chargé des fonctions de surveillance et d'évaluation de l'environnement, mais il ne précise ni les critères ni les références de l'évaluation et n'affecte aucun champ ou moyen d'autorité politique. L'Ifen est donc, dès sa naissance, condamné à rechercher une reconnaissance auprès d'autrui... Cette ambiguïté est confirmée par l'explicitation des missions : pour fonder les bases « objectives » (?) d'une politique de l'environnement, l'Ifen est chargé de collecter et traiter des données, d'harmoniser des méthodes de mesure, d'optimiser des systèmes de surveillance, de stimuler l'application de techniques de modélisation, d'assurer des analyses statistiques, de conduire des études sur les impacts et les coûts des atteintes à l'environnement, comme des mesures de prévention et de restauration. En bref, l'Ifen n'est pas un

Auteur correspondant :

J.-C. Mounolou, mounoloujcm@wanadoo.fr

¹ Institut français de l'environnement, 2002. *L'Environnement en France*, La Découverte / Institut français de l'environnement.

² Varet, J., 2004. Changement de statut de l'Ifen : un gage de meilleure gouvernance environnementale ?, *Natures Sciences Sociétés*, 12, 2, 210-212.

acteur direct. Il n'a pas reçu mission de comprendre les processus ; il est cantonné à l'observation et au commentaire, toujours en arrière des avancées de connaissance qui sont du domaine des chercheurs et des institutions de recherche. Constitué comme un établissement public à caractère administratif, l'Ifen n'a pas l'indépendance ni la possibilité d'action opérationnelle d'un établissement public d'intérêt commercial. Cette situation met socialement l'organisme en porte-à-faux. On comprend que, lorsque les enjeux de l'environnement prennent une tournure politique, la tentation soit grande de réduire l'activité de l'Ifen à celle d'un collecteur de données et au traitement statistique de celles-ci ! La puissance publique n'avait-elle pas, dès le début, l'intention de limiter les prérogatives de l'organisme ? On peut se poser la question compte tenu des ambiguïtés soulignées ci-dessus.

Le second handicap tient à la démarche adoptée par l'Ifen. Obligé de s'exprimer sur tous les fronts de l'environnement, il a réuni des compétences d'experts pour traiter de nombreux aspects ou situations, allant par exemple de la chimie des micropolluants à leur représentation dans l'imaginaire des citoyens. Ce faisant et disposant de moyens limités, il prenait le risque de la dispersion et de la contradiction interne. Le lecteur du rapport 2002 sur l'environnement en France est impressionné par l'effort interdisciplinaire considérable qui a été réalisé. Les auteurs ont développé une démarche exemplaire pour dépasser leur propre spécialité et comprendre les savoirs d'autrui ! Mais en dépit de cette immense effort de volonté, il y a, presque nécessairement, des lacunes et quelques contradictions. Ainsi, par exemple, l'Ifen propose de confier aux industries chimiques l'évaluation des risques chimiques, mais il refuse dans d'autres chapitres une telle délégation de pouvoir à d'autres branches d'activité. Ceci mériterait pour le moins d'être expliqué. . . De même et de façon parfaitement argumentée, l'Ifen insiste sur la nécessité de politiques de gestion des territoires qui prennent en considération les valeurs environnementales dès leur conception et les respectent tout au long de leur mise en œuvre. Sur le plan des principes, la démonstration est cohérente, le lecteur regrette cependant, pour être tout à fait convaincu, que les conséquences et les perspectives d'une telle gestion sur la politique foncière

(le prix et la transmission des biens) ne soient pas traitées. . . Bien entendu, les situations sont complexes, et il est difficile de les considérer de manière linéaire. Rassembler un groupe d'experts dévoués ne garantit pas forcément une appréhension globale des processus en jeu. Et il faudrait, probablement, déborder des cadres naturalistes habituels pour aborder des questions qui s'inscrivent de plus en plus dans des pratiques et des comportements de société. Nous touchons ici aux marges de la politique, avec peut-être une équation insoluble à résoudre : porter des diagnostics « objectifs » sur les conséquences de modes de développement qui se sont imposés sur les plans économiques et sociologiques. La démarche des scénarios aurait peut-être mérité d'être explorée.

La perception de l'Ifen par la communauté française constitue son troisième handicap, et nous rejoignons là les regrets de Jacques Varet. Construit à l'image de l'Agence européenne de l'environnement et pour répondre à ses attentes et à celles des pouvoirs politiques nationaux, l'Ifen apparaît comme le produit d'un comportement paternaliste d'une autorité supérieure qui explique au petit peuple ce qui est important ou ce qu'il devrait faire. Ceci est illustré par le recrutement des responsables ou des membres des conseils (conseil d'administration, conseil scientifique. . .) : qu'ils soient nommés par le ministre en charge de l'environnement ou par des experts ne change rien à la perception que le citoyen ordinaire en a. . . Quel degré de confiance peut-il porter à des chiffres émanant d'une institution qui est fortement liée au pouvoir politique ? Les interprétations des analyses statistiques ne sont-elles pas des compromis « politiquement corrects » qui gomment les extrêmes ? L'histoire de Tchernobyl est dans tous les esprits de ceux qui se préoccupent d'environnement. . . Ceci est également illustré par des jugements d'ordre moral, portés indirectement certes, dans les recommandations ou les projections sur l'avenir émanant de l'Ifen. . .

Et pourtant ! Si nous savions surmonter ces maux, nous pourrions, avec l'Ifen, donner aux valeurs environnementales la place qui leur revient dans la vie sociale de demain. Nous pourrions surtout, au-delà de la gesticulation médiatique, essayer d'intégrer véritablement les recherches sur l'environnement trop sectorisées actuellement.